



L'hommage de la commune à ses Poilus

p. 13 à 14



Les médailles communales

p. 4



Le Conseil Municipal des Jeunes

p. 12

Terrain synthétique
p. 6



Zones 20 et 30
p. 9



Liste électorale
p. 10



- AGENCEMENT - RÉNOVATION
- MENUISERIE - BOIS - PVC - ALU
- CLOISONS SÈCHES, ISOLATIONS
- PORTES DE GARAGES
- PORTAILS ET CLÔTURES
- DÉPANNAGE VOILETS ROULANTS ET PERSIENNES

Pascal GRIMAUT
12 rue Pouillet - 35300 FOUGERES

Entreprise certifiée Qualification QUALIBAT 3511 4131 4311
Tél. 02 99 99 13 40 - 06 67 29 24 47 - Fax 02 99 99 10 04
agencement.grimault@orange.fr





Serge sarl
Travaux Publics • Particuliers & Professionnels

Aménagements Extérieurs

- Emulsion bitume
- Enrobé noir et couleur
- Béton désactivé
- Pavage
- Dallage, etc.
- Assainissements
- Terrassements
- Location d'engins
- Transport

Tél. 02 99 94 33 14
Tél. 02 99 94 33 08

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE
sergedauguet@aliceadsl.fr
www.dauguet-amenagement-exterieur.fr



PASCAL TUAL E.U.R.L.

CARRELAGE-FAIENCE
REVETEMENT DE SOLS

BUREAU : Tél. 02.99.94.24.20
3, boulevard André Malraux - 35133 LÉCOUSSE

ATELIER : Tél. 06.67.27.05.95
35460 St-Brice-en-Coglès



Cherbonnel Eric
Charpente bois

35133-LECOUSSE 02 99 99 20 47
www.charpente-fougeres-35.fr

SOCIETE DES TECHNIQUES D'AMENAGEMENT



URBANISME - INFRASTRUCTURES
AMENAGEMENT - PAYSAGE
MAITRISE ŒUVRE VRD



47-49, Rue Kléber - B.P. 80416 - 35304 FOUGÈRES CEDEX
Tél. 02 99 99 99 49 - Fax 02 99 99 38 11 agence.fougeres@tecam.fr
www.tecam.fr



LES JARDINS DE PÉROUZEL

Tél. 02 23 51 10 22

- Création
- Entretien
- Maçonnerie de jardin
- Terrasse en bois
- Étude, Conseil et Devis
- Services à la personne

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE
maximedauguet@aliceadsl.fr
www.dauguet-amenagement-exterieur.fr



imprimerie LABBÉ

- Flyers ■ Dépliants ■ Catalogues ■ Calendriers
- Edition brochures ■ Fiches techniques
- Journaux municipaux ■ Notices techniques
- Plaquettes ■ Chemises ■ Classeurs ■ Livres
- Carnets ■ Blocs ■ Têtes de lettre
- Cartes de visite ■ Enveloppes ■ Etiquettes
- Pelliculage, vernis, découpe etc...

de la mise en page à la finition...
une chaîne graphique complète



ZA La Meslais - LÉCOUSSE - 35305 FOUGERES
Tél. : 02 99 94 25 26 - Fax 02 99 99 30 06
Email : imprimerie.labbe@wanadoo.fr



PEINTURE - DECORATION
REVÊTEMENTS MURS ET SOLS
VITRERIE - RAVALEMENT

Thierry PILLET

35133 LÉCOUSSE
Tél. 02.99.94.59.00
Port. 06.79.71.48.18
e-mail : thierry.pillet.peintre@orange.fr



sommaire

→ COMMUNICATIONS 4-10

Six bénévoles associatifs décorés
Le bilan de la consommation électrique
De nouveaux jeux à Folleville
Les travaux bd de la Motelle
Les travaux place de l'église
Mise en place de zones 20 et 30
La gestion de la liste électorale

→ ENFANCE JEUNESSE 11-12

L'actualité des écoles
Le Conseil Municipal des Jeunes
Les chiffres de la rentrée scolaire

→ INITIATIVES 13-17

La cérémonie du 11 novembre
L'hommage aux « morts pour la France »
Une future exposition sur Lécousse
Le Marché de Noël
Spectacle pour les scolaires
La braderie du jouet
Le méchoui de l'UNC-AFN

→ SERVICE 18-19

L'État-civil
Les permis de construire
Les déclarations de travaux
Les numéros utiles



Bernard Marboeuf,
les adjoints
et les conseillers municipaux
de Lécousse,
vous souhaitent un joyeux Noël
et vous présentent
leurs meilleurs vœux
de santé et de joie partagée
pour l'année 2019.

Cérémonie des vœux : le samedi 22 décembre

La traditionnelle cérémonie des vœux se déroulera le samedi 22 décembre, à 11 h, à la salle Hermine. Vous êtes tous conviés à cette cérémonie conviviale durant laquelle Monsieur le Maire dressera le bilan de l'année écoulée et évoquera les projets en cours.

Arbre de Noël : le samedi 22 décembre

Organisé par la commune, l'Arbre de Noël se déroulera également le samedi 22 décembre, à partir de 15 h, à la salle Hermine. Cette année, les enfants assisteront au spectacle d'un ventriloque. La traditionnelle distribution de friandises et les tours en carriole avec le Père Noël feront également partie du programme. Gratuit.





➔ Associations : la médaille communale pour six bénévoles

Organisée par la commune, la deuxième soirée du bénévolat s'est déroulée le vendredi 23 novembre à la salle Hermine. Cette réunion amicale, à laquelle ont été conviées toutes les associations lécoussaises, a été l'occasion de remettre la médaille communale à six bénévoles. Les personnes décorées ont été proposées par les associations elles-mêmes. En ouverture de la cérémonie, Monsieur le Maire a rappelé « l'importance du rôle de la vie associative, au moment où les relations humaines paraissent si compliquées. Les associations sont le cœur battant de la vie communale par le lien social qu'elles créent » a-t-il déclaré.

Marie-Christine Javelle. Elle a rejoint l'ACLÉ en tant qu'adhérente à la fin des années 90. En 2004, elle a mis en place l'atelier d'art floral pour les enfants, qui a obtenu un beau succès. En 2011, elle a succédé à Mme Guéné pour assurer les cours pour adultes, ce qu'elle continue à faire aujourd'hui. Succès oblige, elle a même créé un deuxième atelier en après-midi.

Nicole Tancerel. Figure bien connue des Lécoussais pour ses divers engagements, elle a créé un premier atelier de cartonnage au sein du comité de jumelage. Puis M. Quernée, président de l'ACLÉ, lui a proposé de rejoindre l'association avec son atelier. Au début des années 2000, elle s'est inscrite aux cours d'encadrement d'art animés par Mme Mottais. Quand cette dernière a décidé d'arrêter les cours, elle a pris la relève, épaulée par Mme Brouazin. Les ateliers de cartonnage et d'encadrement sont aujourd'hui très fréquentés et les adhérentes sont ravies.



▼ De gauche à droite : Monsieur le Maire, Guy Helleux, Léa Martinais, Jean-Pierre Legros, Marie-Christine Javelle, Nicole Tancerel, Christian Helleux.

Jean-Pierre Legros. Monsieur le maire a salué l'engagement de celui qui accompagne l'UNC-AFN depuis le début des années 1990. Même s'il n'était pas adhérent, il a toujours été présent pour rendre service lors des méchouis ou des choucroutes. En 2 000, suite à la création des Soldats de France, il a adhéré à l'association. Depuis, il est de toutes les cérémonies et il est toujours prêt à rendre service en compagnie de son épouse, Maryvonne. Il est le secrétaire de l'association depuis 2017.

Guy Helleux. Guy Helleux a commencé à jouer au football à l'âge de 6 ans. Après son mariage avec Marie Paule, c'est pour suivre ses deux fils, également joueurs de foot, qu'il s'est impliqué en tant que dirigeant dans le club, tout en continuant à jouer en séniors. En 2004, il est devenu dirigeant joueur de l'équipe B pendant 3 ans. En 2005, son implication au sein du club s'est accélérée, puisqu'il est devenu président, tout en continuant à jouer en B et en vétérans. Il a cédé sa place de président en 2016, mais il continue à jouer en vétérans. Et il reste toujours disponible pour donner un coup de main. « Le club de foot est toujours le

club de référence dans une commune » a souligné Monsieur le Maire.

Christian Helleux. En 2007, il a œuvré pour que les clubs de tennis de table de Javené et de Lécoussse s'associent. C'est ainsi qu'est né le TT Javené-Lécoussse, dont il est devenu le vice-président et le trésorier. En juin 2017, le club a intégré Fougères pour devenir TT Fougères-Javené-Lécoussse. Toujours trésorier, il s'occupe de l'encadrement des jeunes et de leur formation. Très engagé dans le club, il est apprécié par l'ensemble des joueurs pour sa bonne humeur, son dynamisme et sa simplicité.

Léa Martinais. Installée à Lécoussse depuis sa retraite, elle a commencé à fréquenter le club de la gaieté en 2006. Trois ans plus tard, elle en est devenue la vice-présidente. Véritable pilier du club, elle communique aux adhérents sa joie de vivre et s'investit en particulier dans l'organisation des repas. Elle est présente tous les lundis, elle aime participer aux concours de belote et elle ne rate aucun voyage. Monsieur le Maire a souligné l'élégance de celle qui est l'hôtesse d'accueil du club.

➔ Consommation électrique : les (bons) chiffres de la commune

Lécousse fait partie des communes du pays de Fougères adhérentes au Conseil en Énergie Partagé (CEP), un dispositif qui aide les collectivités à mieux maîtriser les dépenses énergétiques de leur patrimoine communal. Le CEP a dressé le bilan de la consommation électrique de la commune pour l'année 2017. Ce bilan a mis en évidence les éléments suivants :

- les consommations d'éclairage public ont baissé de façon significative, principalement suite à l'extinction la nuit dans certains secteurs : 48 % de consommation électrique en moins (- 131 233 kWh) et 38 % de dépenses en moins (- 14 022 €)
- la consommation d'énergie du patrimoine communal a baissé de 18 % entre 2012 et 2017
- le budget de la commune consacré à l'énergie a diminué de 11 000 € entre 2012 et 2017



- à Lécousse, la consommation d'énergie s'élève à 260 kWh par habitant, contre une moyenne de 343 kWh/hab pour les communes du Pays de Fougères de plus de 2 000 habitants.

➔ Folleville : de nouveaux jeux



Comme prévu aux investissements 2018, une structure de jeux pour enfants a été installée en novembre dans le secteur de Folleville, à l'arrière des habitations de la rue Robert-Schumann.

La fourniture de ces jeux, conçus par la société Proludic, s'élève à 4 368 € HT. Le montant de la pose, assurée par la société Récré'Action Ouest, est de 910 € HT. Le montant total des travaux s'élève donc à 5 278 € HT, soit 6 333, 60 € TTC.

à noter

Nouveaux habitants : faites-vous connaître en mairie !

Pour la troisième année consécutive, la commune va organiser la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants le samedi 26 janvier, à 11 h, dans la salle d'honneur de la mairie. Si vous êtes arrivés récemment dans la commune, n'hésitez pas à remplir les formalités d'usage à la mairie afin de vous faire connaître et participer ainsi à cette réunion chaleureuse et amicale !

Renseignement à la mairie
Tél. 02 99 94 25 05.

et aussi...

Pôle Enfance : acquisition d'une réserve foncière

Dans le cadre de la préparation du permis d'aménager du lotissement les Vallons Saint-Martin 2, la commune a manifesté sa volonté, auprès du lotisseur SCI Pacôme, d'acquiescer auprès de l'indivision Gavard une partie du terrain en continuité du Pôle Enfance, en vue de l'éventuel développement de l'équipement municipal. Une négociation a donc été engagée auprès de l'indivision Gavard et de la SCI Pacôme, afin de déterminer le prix et la surface des terrains à acquiescer. Le Conseil municipal a validé l'acquisition de deux parcelles d'une superficie totale de 1 741 m², au prix de 16 539, 50 € (soit 9, 50 €/m²).



→ Terrain sportif synthétique : le projet est lancé



Afin de compléter l'offre d'équipements sportifs existants, la commune a décidé de remplacer le terrain de football stabilisé (photo), aujourd'hui inadapté aux usages, par un terrain en gazon synthétique. Cet équipement « nouvelle génération », qui sera praticable par tous les temps, sera utilisé par le club de foot, mais également par les 400 élèves des deux écoles, les jeunes de l'IME, les enfants de l'accueil de loisirs, etc.

Dans un principe de précaution, le choix de la commune s'est porté sur un terrain synthétique constitué de granulats EPDM (éthylène-propylène-diène monomère). Ce matériau, fabriqué à partir de caoutchouc neuf, répond à la norme « Jouet ». À titre d'exemple, il est utilisé dans les sols souples des aires de jeux pour enfants.

Le choix des entreprises

Le 19 juillet, un avis d'appel à concurrence a été publié dans l'édition départementale de Ouest-France et dans la Chronique Républicaine, ainsi que sur la plateforme des marchés publics e-Megalix. Après analyse des offres, le Conseil municipal a retenu :

- **Lot 1** - Terrassement-VRD-Sol-Équipements sportifs-Clôture : entreprise Pigeon TPLA pour un montant de 598 406,18 € HT
- **Lot 2** - Éclairage LED : entreprise Vézie pour un montant de 77 258 € HT

Le montant total des travaux s'élève donc à 675 664,18 € HT.

Le bureau de contrôle

Une consultation a également été réalisée pour la désignation d'un bureau de contrôle pour les travaux : contrôle et essais sur le réseau de drainage, couche drainante continue et couche de souplesse coulée en place. Après analyse des offres, le Conseil municipal a retenu le bureau Contrôle des Sols Sportifs (C2S) pour un montant de 4 005,60 € HT.

La mission de coordination sécurité

Dans le cadre de la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (SPS) de niveau 3, 2 bureaux d'études ont été consultés. Après analyse des offres, le Conseil municipal a retenu le bureau d'études ECIE pour un montant de 915 € HT.

Les subventions

La commune a sollicité des subventions auprès de :

- L'État : 80 000 €
- La Région : 70 500 €
- Le Département : 67 500 €
- La Fédération Française de Football (FFF) : 30 000 €

et aussi...

Eaux pluviales : une étude hydraulique

Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales du secteur Daligaut/Auriol/Rousselais/Bliche, la commune va réaliser une étude hydraulique sur ce bassin versant de 16 hectares. Le cabinet Iao Senn, spécialiste de l'eau et de la biodiversité, a été sollicité pour accompagner la commune selon les phases suivantes : cadrage avec la police de l'eau, définition de la gestion pluviale (étude hydraulique) et élaboration d'un dossier réglementaire selon la Loi sur l'eau. Le Conseil municipal a accepté la proposition d'étude du cabinet Iao Senn pour un montant de 4 500 € HT, soit 5 400 € TTC.

Allées piétonnes : des rénovations

Dans le cadre du programme de réfection d'allées piétonnes pour 2018, une consultation a été réalisée auprès de deux entreprises pour la reprise d'allées piétonnes. Après analyse des offres, le Conseil municipal a retenu l'entreprise TP Friteau pour un montant de 18 986 € HT, soit 22 783,20 € TTC, selon le détail suivant :

- allée piétonne Promenade Verte-rue du Vallon pour 6 225 € HT
- allée piétonne à Folleville pour 7 996 € HT
- extension boulevard de la Côte du Nord jusqu'au chemin de la Forêt pour 4 765 € HT.

Illuminations : un nouveau décor

Comme prévu au budget 2018, la commune a fait l'acquisition d'un nouveau décor pour le giratoire du centre Leclerc, boulevard de Bliche, pour un montant de 3 033,74 € TTC auprès de la société Blachère Illumination.

→ Travaux : les aménagements boulevard de la Motelle

Conformément au calendrier initial, les travaux de voirie sur le boulevard de la Motelle se sont achevés début juillet, juste avant le passage du Tour de France. Les travaux complémentaires (rue de la Mésangère, cheminements piétons, etc.) se sont poursuivis jusqu'en octobre.

Les aménagements, qui créent une entrée de ville de belle qualité, donnent entière satisfaction aux usagers. Le carrefour à feux, aménagé au croisement avec la rue de la Butte et la rue de la Mésangère, améliore considérablement la sécurité des piétons et des automobilistes, qui peuvent désormais traverser le boulevard beaucoup plus facilement. La création d'une voie uniquement réservée aux bus, en bordure du boulevard, permet également de sécuriser les usagers des transports en commun.

Par ailleurs, la réalisation d'un « tourne-à-gauche » facilitera l'accès au secteur de l'ancienne scierie, lequel abritera des constructions dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La commune a profité des travaux pour réaliser des aménagements sur les bas-côtés du boulevard. Une liaison mixte piéton/vélo a notamment été réalisée entre la rue de la Butte et la rue Alfred de Vigny, afin de créer une continuité sur la totalité du boulevard.



Rue de la Mésangère, dans la partie comprise entre le boulevard de la Motelle et l'entrée du domaine de Bellevue, des places de stationnement et des trottoirs

en enrobé ont été aménagés. Des gabions (casiers remplis de pierres) ont également été installés en guise de murs de soutènement.

Les travaux en bref

Produit des amendes de police

Par délibération du 26 janvier 2018, le Conseil municipal a sollicité une subvention au titre du produit 2017 des amendes de police pour la mise en place des feux tricolores. La Préfecture a accordé une subvention de 5 350 €.

Une convention avec le Département

Une convention a été établie avec le Département afin de définir les modalités d'intervention de la commune sur le domaine routier départemental. Dans le cadre de cette convention, le Département a réalisé pour le compte de la commune les enrobés de l'arrêt de bus et de la rue de la Mésangère.

Acquisition d'une parcelle

Pour la création du « tourne-à-gauche » vers le site de l'ancienne scierie, la commune a acquis, auprès du propriétaire M. Jean Masson, une bande de terrain pour un montant de 1 000 €.

Liaison piéton/vélo

Pour la création de la liaison mixte piéton/vélo, une consultation a été réalisée auprès de deux entreprises. Après analyse des offres, le Conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise Beaumont TP pour un montant de 21 022, 20 € HT, soit 25 226, 64 € TTC.



→ Travaux : les aménagements rue Auguste Berthelot et place Saint-Martin-des-Champs



Les travaux d'aménagement de la rue Auguste Berthelot et de la place Saint-Martin-des-Champs se sont achevés en octobre. Rue Auguste Berthelot, deux plateaux ralentisseurs ont été aménagés pour réduire la vitesse des véhicules. L'effacement des réseaux aériens, l'installation de l'éclairage public et de nouveaux enrobés ont également été réalisés. Des gabions (casiers remplis de pierres) très décoratifs ont été installés à l'entrée de la rue en guise de murs de soutènement.

Place Saint-Martin-des-Champs, un sens unique avec places de stationnement a été mis en place sur la voie longeant le Monument aux Morts, en direction de la rue des Vieilles Cours. Un beau par-

vis, constitué de dalles en granit breton, a été aménagé devant l'entrée principale de l'église. Beaucoup plus conviviale, la place a été agrémentée de bancs publics et de bacs à plantations de couleur terracotta. Cette teinte très tendance a également été utilisée pour repeindre les portes de l'église. De nouveaux projecteurs à LED ont été installés sur les côtés de l'édifice et sur la façade donnant sur l'Hôtel de Ville. Les vitraux ont aussi été parés de nouveaux tubes lumineux. À la nuit tombée, la mise en lumière de l'église est du plus bel effet.

Devant le parking de l'Hôtel de Ville, le trottoir a également été refait et de nouveaux arbres ont été plantés.

→ Café de la Place : la terrasse installée

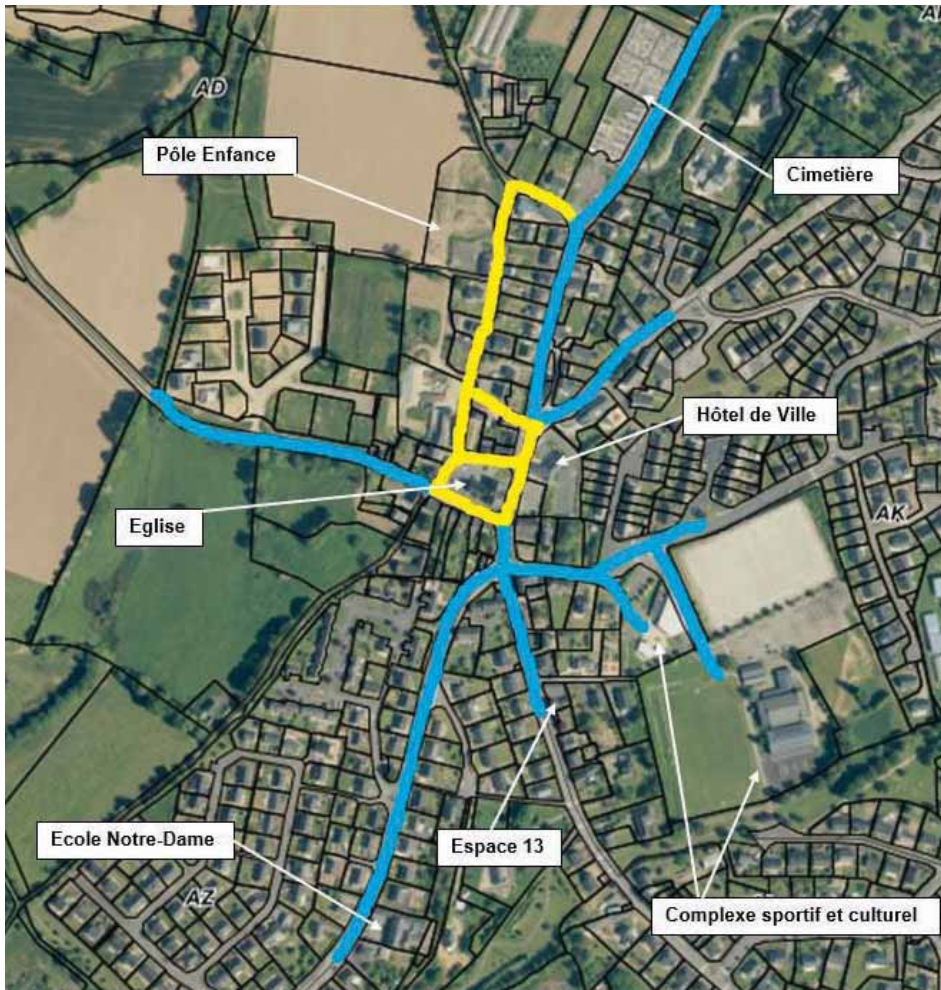
Parallèlement aux travaux d'aménagement de la place Saint-Martin-des-Champs, la commune a sollicité des devis pour la réalisation d'une terrasse en bois composite devant le Café de la Place et l'Épicerie Saint-Martin. Le Conseil municipal a retenu les devis suivants :

- pour la terrasse : devis de l'entreprise Les Jardins de Pérrouzel d'un montant de 8 639,50 € HT
- pour le garde-corps : devis de l'entreprise Sarl Aussant d'un montant de 4 225 € HT

Le montant total des travaux s'élève donc à 12 864,50 € HT.



→ Centre bourg : en zone 20 et zone 30



Zone de rencontre 20km/h : 

Zone 30km/h : 

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place Saint-Martin-des-Champs, la commune a mis en place une zone de rencontre (ou zone 20) dans le cœur du bourg afin d'améliorer la sécurité des piétons. Dans cette zone de rencontre, qui est matérialisée par des panneaux de signalisation, les piétons bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des voitures est limitée à 20 km/h. Sont concernées : la place Saint-Martin-des-Champs (y compris la voie longeant le parking de l'Hôtel de Ville), la rue des Forgerons, la rue des Vieilles Cours et la rue de l'Euche.

Les voies les plus fréquentées, menant à des espaces publics ou à l'école Notre-Dame, ont été transformées en zone 30 afin de favoriser la cohabitation de tous les usagers sur la voirie. Sont concernées : la rue du Pont-Sec (jusqu'à Espace 13), la rue de la Butte (jusqu'à l'école Notre-Dame), la rue de la Basse-Porte (jusqu'à la pharmacie), la rue Pierre-de-Coubertin et les abords du complexe sportif et culturel, la rue de la Guillardière (jusqu'au cimetière) et la rue Auguste-Berthelot.

et aussi...

Fêtes de fin d'année : bien gérer ses déchets

Pendant les fêtes de fin d'année, nos poubelles vont se remplir de papiers cadeau, cartons et autres restes alimentaires. Nos déchets augmenteront de 9% par rapport à la moyenne de l'année. Le Smictom du Pays de Fougères vous donne quelques conseils pour bien gérer vos déchets.

Trier ses déchets

- Les papiers cadeau ne sont pas recyclables. Il faut donc les jeter avec les ordures ménagères.
- Les boîtes et les calages en polystyrène sont à déposer en déchèterie.
- Les boîtes en carton sont à déposer à la déchèterie. Aucune collecte n'aura lieu sur le trottoir, même pour les gros cartons ou les grosses quantités.
- Les sapins de Noël naturels ne sont pas collectés avec les ordures ménagères, même s'ils sont enveloppés dans un sac à sapin. Ils sont à déposer sur les plateformes déchets verts en déchèteries, sans aucun plastique ou autre déchet non organique (décorations, etc.).

Réduire ses déchets

- Pour éviter de jeter de la nourriture, pensez à faire une liste précise de vos besoins en fonction du repas. Et s'il y a des restes, cuisinez-les le lendemain ou conservez-les au congélateur.
- Achetez des cadeaux dématérialisés ! Musique, cinéma, soin du corps, vêtements, mobilier, activités sportives ou culturelles... Pensez aux chèques cadeaux et bons d'achat. Ils génèrent peu de déchets.
- Utilisez des emballages réutilisables. On peut acheter de belles boîtes réutilisables ou fabriquer soi-même ses boîtes cadeaux.
- Vous avez un jouet en double ? Vous ne voulez plus de votre sapin artificiel ou de vos décorations de Noël ? Pensez à la recyclerie ! Tout ce qui n'est pas abîmé peut être donné.

→ SEIDMA : Stéphane Marion nouveau gérant

Stéphane Marion, ancien employé de l'imprimerie Graphi-Centre à Fougères, est le gérant de la SEIDMA (Société d'Études et d'Industrialisations de Mécaniques et d'Automatismes) depuis le 1^{er} mai dernier. « Je cherchais à reprendre une petite PME structurée » explique-t-il. « M. Delarre partant à la retraite, j'ai saisi l'opportunité de racheter la SEIDMA. Je me suis associé à deux salariés qui travaillent dans l'entreprise depuis longtemps : Florent Boulanger (chef d'atelier) et Anthony Quéhin (responsable commercial). »

Le nouveau gérant entend apporter un nouveau souffle à l'entreprise en investissant dans du matériel plus performant. Une nouvelle machine a rejoint l'atelier en juin dernier et une seconde sera livrée en février.

Spécialisée dans la mécanique de précision, l'entreprise fabrique des pièces unitaires pour un fichier de 280 clients, dont de grands groupes agroalimentaires et d'emballages métalliques. Elle emploie actuellement 15 salariés, dont deux ont été recrutés ces cinq derniers mois.



▼ Stéphane Marion au centre, entouré par Florent Boulanger (à gauche) et Anthony Quéhin (à droite).

→ Gestion de la liste électorale : ce qui va changer

Les lois du 1^{er} août 2016, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019, instaurent de nouvelles mesures pour faciliter la participation des citoyens à la vie électorale. Elles renforcent également les pouvoirs des maires en leur confiant, à la place des commissions administratives, la responsabilité des inscriptions et des radiations.

La mise en place d'un Répertoire Électoral Unique

À compter du 1^{er} janvier 2019, la révision annuelle des listes électorales sera supprimée. Les listes électorales seront extraites d'un Répertoire Électoral Unique (REU). Géré par l'INSEE, ce répertoire sera établi à partir des listes électorales communales et du fichier général des électeurs tenu par l'INSEE. Ce répertoire sera mis à jour suite aux demandes d'inscription ou de radiation des mairies, et à partir des informations relatives à la capacité électorale et aux décès des électeurs.



De nouvelles modalités d'inscription

Pour les électeurs, le principal changement sera la suppression de la date limite d'ins-

cription au 31 décembre pour pouvoir voter l'année suivante. Les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant un scrutin, soit 37 jours avant une élection. À titre transitoire, entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2020, les demandes d'inscription devront être déposées avant le dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin. Pour les prochaines élections européennes, qui se dérouleront le dimanche 26 mai 2019, la date limite d'inscription est donc fixée au dimanche 31 mars 2019.

Par ailleurs, les décisions d'inscription et de radiation seront prises désormais par les maires, et non plus par les commissions administratives qui seront supprimées. Les inscriptions d'office (jeunes majeurs, personnes venant d'acquérir la nationalité française, etc.) et les radiations d'office (décès de l'électeur, inscription dans une

autre commune, etc.) seront directement traitées dans le REU par l'INSEE.

Chaque électeur va recevoir une nouvelle carte électorale et se voir attribuer un identifiant national d'électeur (INE).

La création d'une commission de contrôle

Les commissions administratives actuellement chargées de la révision des listes électorales seront supprimées et remplacées par des commissions de contrôle. Nommées par arrêté préfectoral, ces commissions devront s'assurer, avant chaque scrutin, de la régularité des listes électorales. Elles pourront réformer les décisions des maires ou procéder à l'inscription d'un électeur omis ou à la radiation d'un électeur indûment inscrit.

Pour la commune de Lécousse, la commission de contrôle sera composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration nommé par le Préfet et d'un délégué nommé par le Tribunal de Grande Instance. Le Conseil municipal a désigné Paul Mugnier pour représenter la commune au sein de cette commission.



→ École Notre-Dame : opération « Nettoyons la nature » et visite de l'association Cap Centrafrique

Le vendredi 28 septembre, les élèves de CP et de CE1-CE2 ont participé à l'opération « Nettoyons la Nature » organisée par les centres Leclerc (photo du haut). Munis de chasubles, de gants et de sacs poubelle, les enfants ont nettoyé la Coulée Verte et les alentours du complexe sportif. Ils ont récupéré différents débris : des mégots de cigarette, des bouteilles en plastique et en verre, des papiers d'emballage, etc. Cette activité a permis, ensuite, de travailler sur les déchets, la pollution et le recyclage. Il y a quelques années, l'école a obtenu le label « Éco-École », validant les solutions que les élèves avaient trouvées pour réduire leur poubelle. L'opération « Nettoyons la nature » pérennise leur engagement à devenir des éco-citoyens responsables. Le lundi 8 octobre, le père Philibert et Sylvie Le Belzac ont rencontré les élèves afin de présenter leur association humanitaire Cap Centrafrique (photo ci-contre).



Un diaporama et un échange ont permis de montrer les conditions de vie des enfants et de leur famille. « Nous avons appris que les écoliers allaient à pied et partaient très tôt le matin » expliquent les élèves. « Il n'y a qu'une classe de 40 à 60 enfants, avec comme matériel une ardoise et une craie. Il n'y a pas de manuels

scolaires, ni de livres. Il n'y a pas de cantine, chacun apporte son repas. » L'école Notre-Dame a décidé de réaliser une collecte de livres, d'albums, de dictionnaires et de matériel scolaire pour venir en aide aux écoliers de la Centrafrique.

→ École Montaubert : sortie aux Jardins des Renaudies



Les quatre classes de l'école maternelle sont allées découvrir les Jardins des Renaudies (53), qui avaient revêtu leurs couleurs automnales à l'occasion de la Fête de la citrouille. Cette sortie a marqué le point de départ du projet de l'année, qui a pour thème « Le jardin, les saisons et les cinq sens ». Lors de cette journée, les enfants ont pu découvrir les cucurbitacées au cours

d'ateliers utilisant le toucher, la vue et l'ouïe. Les enfants ont essayé de reconnaître au toucher des courges dans un petit sac, ils ont joué de la musique avec des Calebasses séchées, etc. Chaque enfant est reparti avec une courge qu'ils ont déguisée en petit chat avec des éléments naturels du jardin.

Et pour compléter cette journée, un parcours d'orientation avec des photos et



un plan a permis de découvrir le jardin, son potager et les chèvres.

Au retour des vacances de la Toussaint, un troc aux plantes a été organisé avec succès à l'école maternelle.

Ce projet se poursuivra tout au long de l'année dans les classes, avec des plantations, des élevages, du jardinage au printemps, etc. Un projet riche qui a bien commencé...

➔ Conseil Municipal des Jeunes : la première action des conseillers



▼ Les membres du CMJ et leurs parents ont été accueillis au Conseil municipal le 5 octobre dernier. Les enfants ont présenté les résultats des élections qui se sont déroulées fin septembre.



▼ Pendant le Marché de Noël, les jeunes conseillers (ici en compagnie d'Anne Perrin, 1^{ère} adjointe au maire et de Martine Supiot) ont tenu un stand pour récolter des jouets, livres et autres peluches.

Huit Lécousois âgés de 9 à 11 ans (4 garçons et 4 filles) se sont portés volontaires pour devenir membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Rappelons que cette instance municipale, créée pour favoriser la participation citoyenne des enfants et l'apprentissage de la démocratie, a pour mission de mettre en place des projets au bénéfice de tous. Le CMJ interviendra essentiellement sur les thèmes de la vie municipale, la citoyenneté, l'environnement et les loisirs. Lors de la première réunion plénière, qui s'est déroulée début septembre, les jeunes conseillers ont fait émerger six propositions d'actions : organiser une journée ludique pour les jeunes de la commune, construire

des habitats pour les animaux, favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap à l'accueil de loisirs, organiser une collecte de jouets en faveur d'enfants moins favorisés, baliser un parcours et organiser une randonnée inter-génération, mettre en place un ramassage des déchets sur la commune.

Les 27, 28 et 29 septembre, les enfants de la commune âgés de 9 à 11 ans, ont été invités à voter pour les actions qu'ils souhaitent voir réaliser en priorité. L'élection, qui s'est déroulée dans les deux écoles (le jeudi et le vendredi) et à la mairie (le samedi matin), a recueilli au total 62 votes. Si la journée ludique a obtenu le plus grand nombre de suffrages

(26), c'est finalement la collecte de jouets qui a été choisie à la majorité par les membres du CMJ. La dimension de solidarité à l'approche des fêtes de Noël a été un élément clé dans le choix des conseillers. Cette collecte de jouets, jeux, livres et autres peluches s'est déroulée le dimanche 2 décembre lors du Marché de Noël organisé par le comité de jumelage. Durant toute la journée, les conseillers ont tenu un stand pour recevoir les dons, lesquels ont été remis au Secours Populaire pour une distribution aux familles. Les enfants ont également reçu des jouets lors de la braderie organisée par le comité des fêtes le dimanche 18 novembre.

et aussi...

Écoles : les aides au fonctionnement

À l'école primaire Montaubert, le coût de fonctionnement par élève est de 910,24 € en classe maternelle et de 492,64 € en classe élémentaire. Pour les élèves non domiciliés à Lécousse, une participation est demandée aux communes (un abattement de 20 % est octroyé aux communes de l'ex-Fougères communauté).

À l'école Notre-Dame, la participation communale aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2018-2019 s'élève à 109 828,58 €. Là-aussi, une participation des communes extérieures est demandée pour les enfants non domiciliés à Lécousse (abattement de 20 % pour les communes de l'ex-Fougères communauté).

Accueil de loisirs : nouveaux horaires

Les horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs ont été harmonisés avec ceux des écoles. Les mercredis et pendant les vacances scolaires, les enfants sont désormais accueillis de 7 h 15 (et non plus 7 h 30) jusqu'à 18 h 45.



le chiffre

403

C'est le nombre d'enfants scolarisés cette année à Lécousse. Sur ces 403 élèves, 243 le sont à l'école primaire Montaubert et 160 à l'école Notre-Dame. 198 enfants sont de Lécousse, 90 de Fougères et 115 des communes extérieures. Sur les 291 enfants lécousois en âge d'être scolarisés, 198 le sont dans la commune, 91 à Fougères, 1 à Romagné et 1 à Betton. 90 élèves de Fougères sont scolarisés à Lécousse.



→ 11 novembre : l'hommage de la commune à ses Poilus



▼ La lecture du message de l'UNC.

Le 11 novembre dernier, la commune a célébré le centenaire de l'Armistice au cours d'une cérémonie digne et empreinte d'émotion. De très nombreux Lécousois, dont les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), étaient présents pour rendre hommage aux Poilus de la commune morts pour la France il y a un siècle.

Après la messe célébrée par le père Prodhomme, qui réside à Lécousse, les participants ont pris place, vers 11 h, autour du Monument aux Morts. Ils étaient accompagnés par la sonnerie des cloches à la volée, en référence à la longue et joyeuse volée de cloches qui a retenti partout en France le 11 novembre 1918 pour célébrer la paix.

Après la lecture du message de l'Union Nationale des Combattants par Yvette Pelée de Saint-Maurice, présidente de la section locale UNC-AFN-Soldats de France, Monsieur le Maire a lu le message du Président de la République. « *Vigilance ! Tel est le sentiment que doit nous inspirer le souvenir de l'effroyable hécatombe de la Grande Guerre* » a souligné le chef de l'État dans sa déclaration.



▼ Le dépôt de gerbes.



▼ Jeunes et membres du CMJ.



▼ Le cortège.



▼ La foule à la salle Hermine.

« Ainsi serons-nous dignes de la mémoire de celles et ceux qui, il y a un siècle, sont tombés. Ainsi serons-nous dignes du sacrifice de celles et ceux qui, aujourd'hui, font que nous nous tenons là, unis, en peuple libre. Vive l'Europe en paix ! Vive la République ! Et vive la France ! »

Dans un silence recueilli, Anne Perrin, 1^{ère} adjointe au maire, a énuméré ensuite les noms des soldats lécousois morts pour la France. À chaque nom, un enfant a déposé un petit drapeau français dans un bac installé au pied du Monument aux Morts. Après le dépôt des gerbes offertes par les anciens combattants et la commune, l'assistance a observé une minute de silence, avant d'entendre « La Marseillaise ».



▼ La chorale Solaria.

Le cortège s'est ensuite dirigé vers la salle Hermine, où ont été remises plusieurs décorations (lire ci-dessous). La cérémonie s'est poursuivie par la présentation des Poilus de Lécouisse par Joseph Pellen. L'adjoint au maire, qui a publié il y a deux ans un ouvrage sur le sujet, a détaillé en particulier l'année 1918, avec une présentation sur grand écran des zones de combat où périrent les soldats lécousois.

La chorale Solaria a clos la cérémonie en interprétant quatre morceaux de circonstance : « La Chanson de Craonne », « La Madelon », l'hymne européen et « La Marseillaise », qui fut reprise en chœur par l'assemblée.

→ Cinq décorations



Au cours de la cérémonie à la salle Hermine, Jean Pelée de Saint-Maurice, président d'honneur de la section locale UNC-AFN-Soldats de France, a remis l'insigne de porte-drapeaux à Yves Coupeau et la médaille du Djebel (argent) à Pierre Balluais. De son côté, Monsieur le Maire a remis le diplôme d'honneur de porte-drapeaux à Yves Coupeau et l'insigne de Soldat de France à Corinne Vannier, caporal-chef, et Louis Talvat.

▼ De gauche à droite : Pierre Balluais, Louis Talvat, Jean Pelée de Saint-Maurice, Yvette Pelée de Saint-Maurice, Yves Coupeau, Monsieur Le Maire, Corinne Vannier et Denis Deleurme.

➔ L'Hommage aux « morts pour la France »



Un peu plus d'un mois après le centenaire de l'Armistice, nous terminons notre série consacrée aux soldats lécousois de la Première Guerre mondiale dont les noms sont inscrits sur le Monument aux Morts. Les quatre derniers soldats morts pour la France sont évoqués dans l'ordre chronologique de leur décès.

Amand Gousset



Fils de Jean Gousset et de Marie Robidel, il est né le 5 octobre 1880 à Montours. Cultivateur, il est domicilié en 1903 à Beaucé, puis en 1912 à Lécousse. Le 14 novembre 1901, il part pour le 70^{ème} Régiment d'Infanterie de Vitry. Un frère étant au service, il est libéré le 22 septembre 1902. Le 9 mai 1904, il se marie à Landéan avec Augustine Carré. Le couple aura une fille, Augustine, née le 10 décembre 1905. Rappelé à l'activité par l'ordre de mobilisation générale du 2 août 1914, il arrive au corps le 11 août. Deux mois plus tard, il est blessé : balle à l'épaule droite. Il repart aux armées le 6 septembre 1915. Le 1^{er} novembre, il est évacué à cause d'un œdème au poumon. Passé au 132^{ème} RI le 25 juillet 1916, il est évacué de Ville-en-Tardenois le 20 août pour emphysème pulmonaire. Il est réformé temporaire 2^{ème} catégorie le 15 juin 1917 : bronchite avec emphysème, crises d'asthme fréquentes, dyspepsie permanente. Il est admis à la réforme temporaire n° 1, avec gratification, le 4 janvier 1918.

Il meurt pour la France le 18 octobre 1918, à l'hôpital mixte de Fougères, de maladie : grippe et pleurésie purulente. Il est inhumé dans le Carré du Souvenir Français à Fougères.

Pierre Thomas

Né le 25 juillet 1888 à Le Havre (Seine-Maritime), il est le fils de Pierre Thomas et de Marie Mahé. Employé de bureau, il est domicilié au Clos Pichon, à Lécousse. Incorporé le 7 octobre 1909 à la 1^{ère} Compagnie d'Ouvriers d'Artillerie, il est envoyé dans la disponibilité le 24 septembre 1911.



Rappelé à l'activité par l'ordre de mobilisation générale du 2 août 1914, il passe au 7^{ème} RA le 2 mai 1915. Il part au front le mois suivant. Évacué le 29 août 1915, il repart au front le 16 janvier 1916. Il est cité à l'ordre du régiment n° 105 du 31 juillet 1916 : « Téléphoniste dévoué et très courageux. Tous les autres téléphonistes de la batterie ayant été tués ou blessés, a assuré seul pendant deux jours l'entretien des lignes téléphoniques sous de violents bombardements. »

Il est blessé le 12 août 1916 dans la Somme par éclats d'obus : plaie à la jambe droite et contusions au genou. Parti pour l'armée d'Orient le 20 décembre 1917, il passe au 21^{ème} Régiment d'Artillerie Coloniale le 1^{er} avril 1917. Il est nommé maréchal des logis le 1^{er} octobre 1917.

En permission, il entre à l'hôpital mixte de Fougères, le 18 octobre 1917, pour bronchite des sommets. Il est proposé pour la réforme, avec gratification renouvelable de 4^{ème} catégorie, par la commission de

réforme de Rennes du 2 février 1918 pour « tuberculose pulmonaire bilatérale, bactériologiquement et cliniquement confirmée ». Il est admis à la réforme n° 1 avec gratification par décision ministérielle du 23 juin 1918. Il obtient la Croix de Guerre. Il meurt le 20 octobre 1918, à 17 h, à son domicile de la Haute Bourgère, à Lécousse. Il est enterré au cimetière « Bon Pasteur », à Fougères.

Constant Vannier

Fils de Constant Vannier et de Thérèse Delin, il est né le 7 juin 1888 à La Pilais, à Lécousse. Il a une sœur et un frère, lequel sera également mobilisé durant la Grande Guerre. Cultivateur, il effectue son service militaire du 3 octobre 1910 au 25 septembre 1912 au 10^{ème} Régiment d'Artillerie, à Dinan. Rappelé à l'activité par l'ordre de mobilisation générale du 2 août 1914 au



Photo prise par des membres du comité de jumelage de Steinsoultz.

10^{ème} RA, il passe au 207^{ème} RA le 1^{er} avril 1917 avec le grade de 1^{er} canonnier servant. Il meurt pour la France le 7 novembre 1918, à 18 h 30, à l'ambulance 8/XI de La Houssière (Vosges), des suites de maladie contractée en service commandé. Il est enterré à la nécropole nationale « Bertrimoutier » (Vosges).

Joseph Barbedette

Né le 15 octobre 1885 à Saint-Germain-en-Coglès, il est le fils de Joseph Barbedette et d'Anne Bouvier. Il a une sœur et un frère, lequel décèdera à l'âge de trois mois. Cultivateur, il est incorporé du 8 octobre 1906 au 25 septembre 1908 au 70^{ème} RI de Vitry.

Rappelé à l'activité par ordre de mobilisation générale du 2 août 1914 au 330^{ème} RI, basé à Mayenne, il part au front le 9 août. Le 24 août, il est blessé à Spincourt (Meuse), au nord de Verdun. Il est tenu en captivité, à Ulm, durant quatre ans. Rapatrié, malade, le 29 mars 1918, il est hospitalisé pour tuberculose pulmonaire. Le 20 juillet 1918, le centre de réforme de Grenoble le place en congé illimité. Par décision du 21 mars 1919, il obtient une pension de 68 F. Il décède le 21 octobre 1919, à 18 h, à son domicile de La Pilais.

➔ Exposition sur Lécousse : à vos appareils photo !

Pendant les vacances de la Toussaint 2019, la commission municipale Animation Culture va organiser une grande exposition de photos consacrée à Lécousse et ses habitants. Si vous faites de la photo et que vous souhaitez participer à cette exposition, vous pouvez d'ores et déjà vous faire connaître à l'accueil de la mairie. Les modalités techniques (taille des photos, encadrement, etc.) vous seront transmises ultérieurement. « L'objectif de cette exposition est de mettre en valeur la commune sous tous ses aspects » explique Mylène Le Berrigaud, adjointe déléguée à l'Urbanisme, l'Action culturelle et la Vie associative. « Il y aura des photos de paysages



ou de rues, des portraits d'habitants, des instantanés de la vie sportive ou associative, etc. Tout le monde pourra participer : les adultes et les enfants, les amateurs et les professionnels. » A bon entendeur...

Renseignements à la mairie :
Tél. 02 99 94 25 05.

➔ Comité de jumelage : le Marché de Noël



La 22^{ème} édition du Marché de Noël s'est déroulée le dimanche 2 décembre à la salle Hermine et sur l'esplanade Morcin. Comme l'an dernier, la manifestation organisée par le comité de jumelage a accueilli une quarantaine d'exposants (jouets en bois, art floral, bijoux, métiers de bouches, etc.). Comme en 2016, une délégation de Steinsoultz était présente au cours de la journée. Les 12 Alsaciens présents ont fait découvrir aux visiteurs la flammeküeche, la fameuse tarte alsacienne, et autres pro-

duits locaux. La manifestation a également été marquée par la présence d'un stand du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) pour collecter des jouets au profit des enfants les moins favorisés.



le saviez-vous

Don à la commune : le chevalet de Menachem Gueffen



Installé à Lécousse depuis 2008, l'artiste peintre de renommée internationale Menachem Gueffen est décédé il y a près de trois ans. La commune avait eu l'honneur d'accueillir sa dernière exposition en 2013 à l'espace Irène Frain.

Son épouse, Judith Gueffen, a fait don à la commune du chevalet qui a accompagné son mari tout au long de sa vie de peintre. Lors de la séance du 5 juillet, le Conseil municipal a tenu à remercier Mme Gueffen pour ce geste amical. Le chevalet a été installé dans les ateliers de l'espace Irène Frain.

→ Animation : le spectacle pour les maternelles



Le lundi 26 novembre, 160 élèves des classes maternelles des écoles Montaubert et Notre-Dame ont assisté au traditionnel spectacle scolaire organisé par la commune. Au programme : « Le Voyage fantastique du Père Noël », par la compagnie rennaise Petit Théâtreum Popularem Portable. Cette belle histoire de Noël, animée par des chansons, a ravi tous les jeunes spectateurs.

→ Comité des fêtes : la braderie du jouet



Organisée par le comité des fêtes, la traditionnelle braderie du jouet, livre et BD s'est déroulée le dimanche 18 novembre à la salle Hermine. Au total, 36 exposants étaient présents, soit le maximum que le comité des fêtes pouvait accueillir. Le public est venu en nombre le matin. L'après-midi a été un peu plus calme, mais les exposants sont repartis très satisfaits de cette journée.

→ UNC-AFN : le traditionnel méchoui



Le méchoui annuel de l'UNC-AFN s'est déroulé le 1^{er} juillet dernier sous un magnifique soleil. Après le concours de pêche et la remise des lots, le repas a été partagé par les 75 invités des AFN-Soldats de France-OPEX. Rendez-vous l'année prochaine !

→ Association Sambhali : Séverine Groussard ambassadrice

Association Sambhali France a été créée en 2016 pour soutenir les actions de Sambhali Trust. Basée à Jodhpur, dans le nord-ouest de l'Inde, cette ONG locale intervient auprès des femmes les plus vulnérables pour leur assurer un avenir. Elle leur offre une formation professionnelle en couture qui leur permet d'obtenir une indépendance économique. Elle gère également deux internats où les jeunes filles acquièrent une éducation complète. Elle conduit aussi le programme « No bad touch », qui prévient l'abus sexuel des enfants en offrant des ateliers dans les écoles et les collèges.



La Lécousoise Séverine Groussard est l'ambassadrice régionale de Sambhali France depuis le printemps dernier. « J'ai toujours été sensibilisée au problème des violences faites aux femmes » explique-t-elle. « Après avoir vu à la télévision un reportage sur l'association, j'ai proposé mes services. J'avais très envie de m'engager en tant que bénévole. »

La Lécousoise, qui est allée en Inde en mars dernier, a participé ces dernières semaines à plusieurs Marchés de Noël, où elle a vendu des articles en textile fabriqués par les couturières indiennes. « Pour aider l'association, les gens peuvent faire un don sur le site Internet ou parrainer un enfant. Il est également possible de faire un don pour financer l'achat de machines à coudre via la plateforme collaborative Ulule » détaille Séverine Groussard.

Renseignements :

<http://sambhalifrance.jimdo.com/>

sambhalibretagne@laposte.net

Page Facebook et compte Instagram

Etat-civil

Naissances du 2 juin au 27 octobre 2018

2 juin : Laurenn GARNIER - 33, rue du Pont Sec
 14 juin : Giulia HERNANDEZ - 8, rue Saint-Yves
 6 juillet : Maëlig JAMES - 1, boulevard de la Côte du Nord
 10 juillet : Maïa GEPHINE - 4, boulevard de Bliche
 13 août : Thays RODDE - 14, La Coudrais
 18 août : Aline BOITTIN - 12, place Saint-Martin-des-Champs
 21 août : Maïté ROULAND - 1, rue des Jardiniers
 19 septembre : Alba DAUGUET - 50 bis, boulevard de Bliche
 22 septembre : Louise GÉNIN - 36, chemin de la République
 9 octobre : Crystal COUPEAU FONTAINE - 13, rue de la Mésangère
 9 octobre : Julie GERARD - 8, les Salles
 20 octobre 2018 : Timéo NEVEU - La Gautrais
 27 octobre 2018 : Sousuke ERABIT - 10, rue de l'Euhe

Décès du 4 mai au 9 octobre 2018

4 mai : Joseph DELEURME - 12, rue des Bûcherons
 22 juin : Jeanne PIETTE née FAUDET - La Guiberdière
 5 juillet : Berthe DELAUNAY née DAUGUET - 5, La Dorissais
 23 août : Alain BESNARD - 5, résidence les Hermines
 24 août : Jean MONTHORIN - 2 La Martinais
 3 septembre : Jeanne CROIZÉ née DRONNEAU - 1, boulevard de Bliche
 19 septembre : Joseph MONTEBAULT - 29, rue du Clair-Logis
 9 octobre : Andrée QUENTIN née BONNARD - 3, rue de la Guillardière

Mariages du 23 juin au 3 novembre 2018

23 juin : Eric BLANCHET et Eloïse TRAVERS - 3, Les Landes
 4 août : Gilbert GUILLAUME et Martine PLUYS - 8, rue Claude-Debussy
 1^{er} septembre : Vincent GUERIN et Marie-Pierre LEFEBVRE - 20, Le Préciput
 1^{er} septembre : Franck FELDMANN et Séverine HONORÉ
 28 bis, chemin de la République
 3 novembre : Arnaud GUYARD et Josiane BELLOIR - 13, rue François-Cevert

Les permis de construire

SCI Fougères, 1 rue de la Pilais : construction d'un garage Peugeot. Arrêté du 12/09/2018.
 M. RODDE Louis, 14 la Coudrais : construction d'un carport. Arrêté du 05/06/2018.
 M. et Mme LEFEUVRE Sylvain et Céline, 27 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 06/07/2018.
 M. MOREL François, 22 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 28/05/2018.
 M. SALENAVE-POUSSE Jean-François, 23 rue de la Basse Porte : construction d'une grange. Arrêté du 06/07/2018.
 M. JANVIER Jean-Marie, 21 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 23/05/2018.
 Mme GESBERT-BOURCIER Roselyne, 2 allée de la Haute Garenne : transfert d'un hangar. Arrêté du 27/08/2018.
 M. SAOUL Sébastien, 26 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 11/07/2018.
 M. et Mme BRIN Jean-Paul et Nicole, 23 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 05/06/2018.
 M. FERRON Franck, 31 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 19/06/2018.
 M. LIVOREIL Frédéric et Mme QUIDU Catherine, 5 rue Simone de Beauvoir : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 27/08/2018.
 M. FOUCHER Jean, 16 rue Simone de Beauvoir : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 14/08/2018.
 M. et Mme GARRAULT Michel et Thérèse, 1 rue Pierre de Coubertin : construction d'un garage. Arrêté du 27/08/2018.
 Mme BOURCIER Cécile, 2 rue du Martray : construction d'un préau. Arrêté du 20/07/2018.
 M. CHATAIGNERE Florian, 24 rue Jeanne de France : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 05/09/2018.
 M. et Mme CHERBONNET Joseph et Arlette, 9 rue Saint-Yves : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 17/08/2018.
 M. FERRANDIZ Arnaud et Mme MARIE DIT BARBEY Lesly, 3 rue de la Guillardière : extension du garage. Arrêté du 10/10/2018.
 M. COUASNON Hubert, La Hamelinais : construction d'un hangar agricole. Arrêté du 19/09/2018.
 M. et Mme AUBARD Arnaud et Elodie, 11 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 12/11/2018.
 M. et Mme JENVIRIN Marc et Martine, 14 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 12/11/2018.
 M. PIGEON Maxime et Mme PLEIDEL Marion, 26 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 12/11/2018.
 M. JOHAN Adrien et Mme DAGNET Cécile, 48 rue Camille Claudel : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 12/11/2018.
 M. CARRE Sébastien, 9 rue Adélaïde Daligaut : extension de la maison d'habitation. Arrêté du 20/11/2018.

Les déclarations préalables

M. et Mme GUILLAUX Thomas et Marina, 18 boulevard de Bliche : construction d'une terrasse surélevée. Arrêté du 25/05/2018.
 M. BALLUVAIS René, 22 rue Paul Gauguin, résidence La Garenne : remplacement d'une clôture. Accordé le 23/05/2018.
 M. LE DREAU Alain, 9 La Couyère : extension de l'habitation. Arrêté du 13/08/2018.
 Mme SERRAND Florence, 3 rue Alfred de Vigny : création d'une fenêtre de toit. Accordé le 04/06/2018.
 M. BOUILLON Olivier, 1 rue Jeanne Laurent : création d'une pergola. Accordé le 09/06/2018.
 Mme TROUVE Sandrine, 3 rue Lenoir de la Cocherie : création d'une clôture composite. Accordé le 14/06/2018.
 Tennis Club Fougerais, 4 La Rivière : création d'un abri de jardin. Arrêté du 06/06/2018.
 M. TUAL Daniel, 17 rue Claude Debussy : création d'un abri de jardin. Arrêté du 14/08/2018.
 M. DESHAIES Michel, 5 bis rue de la Croix Dorée : création d'un préau. Arrêté du 19/06/2018.
 M. GESLIN Franck, 2 rue des Charpentiers : modification des clôtures. Accordé le 28/06/2018.
 M. LERESTIF Dany, 1 rue des Tonneliers : modification des clôtures et installation d'un portail. Accordé le 28/06/2018.
 Restaurant ROADSIDE, 88 boulevard de Bliche : création d'une terrasse. Accordé le 30/06/2018.
 M. MUGNIER Paul, 2 rue Marcel Cerdan : remplacement de la porte d'entrée. Accordé le 30/06/2018.
 M. TROUVE Sébastien, 42 rue Alliaume : modification de la façade et construction d'un carport. Arrêté du 27/06/2018.
 M. LAIR Christophe, 16 boulevard André Malraux : pose d'un gazebo. Arrêté du 18/07/2018.
 FREE MOBILE, La Basse Pilais : installation d'un relais téléphonique. Arrêté du 30/08/2018.
 M. MALLÉ Dominique, 44 C chemin de la République : installation d'une clôture. Accordé le 15/07/2018.
 M. BESNARD David, 7 bis boulevard de la Côte du Nord : installation d'une clôture. Accordé le 23/07/2018.
 Mme BAZIN Solange, 1 allée d'Oviédo : installation d'une clôture. Accordé le 23/07/2018.
 M. et Mme MERIENNE Maurice, 28 chemin de la République : installation d'une clôture. Accordé le 03/08/2018.
 M. PLENET Rémy, 3 rue Frédéric Chopin : construction d'une véranda. Arrêté du 12/09/2018.
 ENEDIS, La Garenne : installation d'un poste de transformation électrique. Accordé le 14/08/2018.
 M. DELAUNAY Roger, 5 La Dorissais : installation d'une clôture. Accordé le 19/10/2018.
 M. PETIT Jérôme, 4 rue Adélaïde Daligaut : création d'un abri de jardin. Arrêté du 30/10/2018.
 M. et Mme JULIEN Claude, 9 rue Hector Berlioz : remplacement des clôtures et du portail. Accordé le 12/11/2018.
 Mme LE BERRIGAUD Mylène, 27 rue de la Basse Porte : remplacement du portail et du portillon. Accordé le 12/11/2018.
 M. SAFFRAY Alain, 5 rue Robert Schuman : installation d'une pergola. Arrêté du 12/11/2018.
 M. ROGER Méline, 1 rue des Vieilles Cours : remplacement des menuiseries extérieures et pose de fenêtres de toit. Accordé le 22/11/2018.



Hôtel de ville

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de
9 h à 12 h
(sauf le mardi et le jeudi) et
de 14 h à 17 h 30 ;
le samedi de 10 h à 12 h
(permanence administrative).
Il est possible, chaque samedi
matin, de rencontrer un élu.
Vous pouvez aussi prendre
rendez-vous.

Hôtel de ville,
1 parvis des Droits de l'homme.
35133 - Lécousse.

Tél. : 02 99 94 25 05
Fax : 02 99 99 61 24
<http://www.lecouisse.fr>

Les n°s utiles

Médecin :

Dr Yvon Le Du 02 99 94 33 89

Pharmacie :

Florence Olivier 02 99 99 81 01

Cabinet d'infirmières :

Gousse-Lagogue-Marc-Garnier
02 99 94 19 18

Cabinet paramédical :

Sylviane Bourdet, kinésithérapeute
02 99 94 94 55

Rozenn Cotbreil, pédicure, podologue
02 99 94 37 99

Annabelle Delahaye, infirmière
02 99 94 37 75

Cyril Lucas, psychologue-psychanalyste

06 81 36 03 54

ADMR :

02 99 98 97 55 à Romagné
02 99 17 47 87 à Fougères

ENTREPRISE POMMEREUL

02.99.99.43.40

www.pommereul.com

Installation
Dépannage
Magasin

- PLOMBERIE-CHAUFFAGE
- ELECTRICITE
- ELECTROMENAGER
- ENERGIES RENOUVELABLES



3, rue Théodore Levannier
Z.A. La Meslais - 35133 LÉCOUSSE

SURF
Service Urbain de la Région Fougèraise

N'hésitez plus !

50%

de votre abonnement
pris en charge
par votre employeur

VERANDA TOUS STYLES - STORES - VOILETS ROULANTS

Conception - Plan - Devis - Permis de construire
Réalisation tous corps d'états



Création Veranda et Bâtiment

Nous construisons vos idées..



Roger LESTAS

Port. 06 80 99 40 14

cvb.rogerlestas@orange.fr

9 rue de la Croix Dorée

35133 LÉCOUSSE

Tél. 02 99 94 86 19

www.cvb-veranda.fr



chez E.Leclerc, vous savez que vous achetez moins cher.



Poissonnerie

- Cuisson rapide et gratuite de vos coquillages et crustacés à la vapeur sèche.
- Plateau de fruits de mer sur commande



Traiteur

- Mariage
- Réception
- Cocktail



Espace technique

- Multimédia
- Téléphonie
- Informatique
- Photo
- TV
- CD ■ Vidéo
- Petit électroménager



Presse

- Française des Jeux
- Développement photo
- Recharge téléphonie :
LECLERC MOBILE - SFR - ORANGE
BOUYGUES - LYCA MOBILE - LEBARA



L'espace vert

- Compositions Florales et Cadeaux
02 99 99 31 89



Sandwicherie

- Boissons froides ou chaudes
- Plats chauds, sandwiches
- Desserts, viennoiseries
- Formules



leclerc drive

- Vos courses en 1 clic !
leclercdrive.fr

www.e-leclerc.com

E.Leclerc

Route de Rennes **LÉCOUSSE**



24h/24